

OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2008/ 2010
VOLET PRIORITES COMMUNALES (VPC)

Dans le cadre du Contrat de Coopération Communale (CCC) pour la période 2008/ 2010, signé avec le Conseil Général le 11 février 2009, la Ville de Saint-Denis a présenté un programme d'opérations éligibles aux critères du dispositif et respectant les délais de réalisation impartis, soit huit opérations pour un montant total subventionnable de 2 873 134 € (pour une enveloppe globale attribuée de 3 763 496 €).

Pour le volet 2010, et après réactualisation des coûts d'opération et dépenses subventionnables, le solde disponible est de 924 221,81 €.

Il vous est proposé les 8 opérations suivantes, qui représentent un montant subventionnable de 924 221,81 € correspondant à un total de dépenses d'un montant prévisionnel de 1 637 113,40 € HT.

	Opération	Coût prévisionnel € TTC	Coût prévisionnel € HT	Financement			
				CCC	%	Commune (sur HT)	%
1	Réaménagement et équipement du Stade Jean Ivoula	499 358,76	460 238,49	185 484,31	40,30	274 754,18	59,70
2	Réhabilitation du plateau sportif au gymnase Jean Ivoula	208 184,38	191 875,00	57 562,50	30,00	134 312,50	70,00
3	Réfection du gymnase du Chaudron - Sol de pelote basque	43 400,00	40 000,00	32 000,00	80,00	8 000,00	20,00
4	Réfection du sol des écoles maternelles Aurore et Calmy	70 525,00	65 000,00	52 000,00	80,00	13 000,00	20,00
5	Revêtement du sol de 3 écoles	217 000,00	200 000,00	160 000,00	80,00	40 000,00	20,00
6	Aire de jeux du CASE de Domenjod - Aménagement	108 500,00	100 000,00	80 000,00	80,00	20 000,00	20,00
7	Marché Forain du Chaudron - aménagement de la place et des parkings	162 750,00	150 000,00	120 000,00	80,00	30 000,00	20,00
8	Réfection de clôture sur écoles	466 550,00	430 000,00	237 175,00	50,84	192 825,00	49,16
TOTAL			1 637 113,40	924 221,81			

Par ailleurs, dans le cadre des opérations déjà validées dans la première tranche du CCC / priorités communales 2008/ 2009, il vous est proposé de valider la substitution des 2 opérations ci-après, les montants des opérations déjà inscrites étant affinés.

Rapport n° 10/2-10

	Opération	Coût prévisionnel € TTC	Coût prévisionnel € HT	Financement			
				CCC	%	Commune (sur HT)	%
1	Aménagement du Chemin Piton Bois-de-Nèfles	186 620,00	172 000,00	137 600,00	80	34 400,00	20
2	Eglise de la Délivrance Lots 1, 3 et 6 (tranche conditionnelle 1 et 2)	692 718,03	638 449,80	259 234,67	40,6	379 215,13	59,4
3	Eglise de la Délivrance Lots 2, 4, 5, 7, 8 et 9 (tranche conditionnelle 1 et 2)	789 008,39	727 198,67	581 757,33	80	145 439,34	20
4	Square Capagory	225 581,49	207 909,21	166 327,37	80	41 581,84	20
5	Aire de jeux de la Bretagne	105 636,69	97 361,00	77 888,00	80	19 473,00	20
6	Pépinière 2ème tranche	294 989,80	271 880,00	217 504,00	80	54 376,00	20
7	Pont sur la Ravine Boucan Launay	968 905,00	893 000,00	714 400,00	80	180 000,00	20
8	Equipements sportifs - Sorties de secours	82 465,43	76 005,00	60 804,00	80	15 201,00	20
9	Chemin des Taillevents	509 622,33	469 698,00	375 758,40	80	93 939,60	20
10	Chemin Léonel Boyer (1)	173 600,00	160 000,00	128 000,00	80	32 000,00	20
11	Aire de Jeux de Champ-Fleuri (2)	162 750,00	150 000,00	120 000,00	80	30 000,00	20
TOTAL				2 839 273,77			

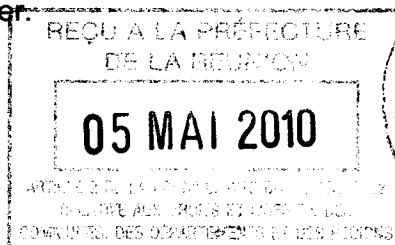
(1) Opération en substitution de « Aménagement du Chemin de la Source à Moufia »

(2) Opération en substitution de « Aménagement de l'aire de jeux Monet 2 »

Afin de pouvoir constituer les dossiers et solliciter les subventions du Conseil Général, je vous demande :

- de valider le principe de l'engagement des 8 nouvelles opérations précitées ;
- de m'autoriser à solliciter le Département pour un cofinancement au titre du CCC à hauteur de 924 221,81 € HT, pour un coût prévisionnel de 1 637 113,40 € ;
- de valider le principe de la substitution des 2 opérations déjà inscrites au CCC par les 2 nouvelles opérations (10 et 11), ainsi que la réactualisation des coûts HT et des subventions présentées dans le tableau, pour un montant total de subventions sollicité de 2 839 273,77 € HT ;
- de m'autoriser à signer les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE (CCC) 2008/ 2010
 VOLET PRIORITES COMMUNALES (VPC)****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-10 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ORPHE, 1^{ère} Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Valide le principe de l'engagement des 8 opérations qui suivent, liées au CCC / Volet Priorités Communales - tranche 2010.

	Opération	Coût prévisionnel € TTC	Coût prévisionnel € HT	Financement			
				CCC	%	Commune (sur HT)	%
1	Réaménagement et équipement du Stade Jean Ivoula	499 358,76	460 238,49	185 484,31	40,30	274 754,18	59,70
2	Réhabilitation du plateau sportif au gymnase Jean Ivoula	208 184,38	191 875,00	57 562,50	30,00	134 312,50	70,00
3	Réfection du gymnase du Chaudron - Sol de pelote basque	43 400,00	40 000,00	32 000,00	80,00	8 000,00	20,00
4	Réfection du sol des écoles maternelles Aurore et Calmy	70 525,00	65 000,00	52 000,00	80,00	13 000,00	20,00
5	Revêtement du sol de 3 écoles	217 000,00	200 000,00	160 000,00	80,00	40 000,00	20,00
6	Aire de jeux du CASE de Domenjod - Aménagement	108 500,00	100 000,00	80 000,00	80,00	20 000,00	20,00
7	Marché Forain du Chaudron - aménagement de la place et des parkings	162 750,00	150 000,00	120 000,00	80,00	30 000,00	20,00
8	Réfection de clôture sur écoles	466 550,00	430 000,00	237 175,00	50,84	192 825,00	49,16
TOTAL			1 637 113,40	924 221,81			

Délibération n° 10/2-10

ARTICLE 2

Valide le principe de la substitution des 2 opérations déjà inscrites au CCC par les 2 nouvelles opérations (10 et 11).

	Opération	Coût prévisionnel € TTC	Coût prévisionnel € HT	Financement			
				CCC	%	Commune (sur HT)	%
10	Chemin Léonel Boyer (1)	173 600,00	160 000,00	128 000,00	80	32 000,00	20
11	Aire de Jeux de Champ-Fleuri (2)	162 750,00	150 000,00	120 000,00	80	30 000,00	20
TOTAL				2 839 273,77			

(1) Opération en substitution de « Aménagement du Chemin de la Source à Moufia »

(2) Opération en substitution de « Aménagement de l'aire de jeux Monet 2 »

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter une subvention du Département pour un cofinancement au titre du CCC à hauteur de 924 221,81 € HT pour un coût prévisionnel de 1 637 113,40 € pour la réalisation de 8 opérations.

ARTICLE 4

Valide la réactualisation des coûts pour la tranche 2008/ 2009 tels que présentés dans le tableau pour un montant total de subvention sollicité de 2 839 273,77 € HT.

ARTICLE 5

Valide le tableau de répartition et de cofinancement des opérations, ainsi que les taux de subventionnement y associés.

ARTICLE 6

Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

